

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service de l'eau
Direction de l'eau potable

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h 00 à la date ci-dessous, à la Direction du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275 rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal, H2Y 1C6, pour:

- Catégorie :** Construction
(Architecture et structure)
- Appel d'offres :** 10078
- Descriptif :** Travaux en architecture et structure à l'usine production d'eau potable de Pierrefonds et Travaux en architecture pour la fermeture des façades de filtres des galeries 1, 2 et 3 à l'usine de production d'eau potable Atwater.
- Date d'ouverture :** 11 mars 2013
- Dépôt de garantie :** 10 % (cautionnement ou chèque visé)
- Renseignements :** dep_ao@ville.montreal.qc.ca
- Visite des lieux :** Une visite des lieux peut être organisée sur demande durant les semaines du 18 au 21 février ainsi que du 25 au 28 février 2013, entre 8 h 00 et 12 h 00 et entre 13 h 00 et 16 h 00 aux usines de Pierrefonds et Atwater. La demande doit être présentée à l'adresse courriel suivante : dep_ao@ville.montreal.qc.ca. La visite des lieux n'est pas obligatoire.
- Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 11 février 2013.

Les personnes et entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document de l'appel d'offres.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires spécialement préparés par la Ville à cette fin.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Ces travaux sont réalisés grâce à la participation financière du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal.

Montréal, le 11 février 2013

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon